10 nov 2023 -21:01

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2023

Nouveaux codes de nomenclature pour les visites des médecins généralistes dans les centres d'hébergement et de soins

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal créant de nouvelles prestations pour les visites des médecins généralistes dans les centres d'hébergement et de soins ou dans les maisons de repos.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme « Soins efficaces » prévu dans l'accord national médico-mutualiste de 2021.

Deux nouvelles prestations sont introduites dans la nomenclature des prestations de santé pour la visite d'un médecin généraliste ou d'un médecin généraliste sur la base de droits acquis, dans un centre d'hébergement et de soins ou dans une maison de repos. C'est ainsi que six nouveaux codes de suppléments seront applicables aux visites urgentes et ce, afin de faciliter le contrôle par le Service d'évaluation et de contrôle médical (SECM).

Le but étant de promouvoir une utilisation correcte de la nomenclature, de revaloriser les visites chronophages dans les centres d'hébergement et de soins et de promouvoir leur qualité.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
https://vandenbroucke.belgium.be
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

.be

© 2023 - news.belgium.be